



CÔTE BLEUE

Avril 2012, Brindisi, Italie... la première rencontre méditerranéenne des pêcheurs et des gestionnaires d'aires marines protégées donne l'occasion au réseau Medpan de soutenir les pêcheurs artisans d'AMP. De nombreux exemples de pêche durable lui permettent d'affirmer cette position qui témoigne d'une évolution rapide des AMP. Mais, de là à superposer gestion d'AMP et gestion de la ressource halieutique, voire possibilité de cogestion, il reste quelques étapes à franchir.

## Les AMP ont-elles leur place dans la gestion des **ressources halieutiques** ?

Dans un contexte national complexe, le Parc marin de la Côte bleue tente une collaboration avec la prud'homie des pêches. Leçons d'une expérience.

En trois décennies les pêcheurs ont dû faire face aux virages brutaux de la politique commune des pêches. Ils ont d'abord connu l'Europe bleue, axée sur le productivisme ; puis les Totaux admissibles de captures et quotas, négociés autour de bases politiques que scientifiques. On leur a ensuite imposé une gestion basée sur l'écosystème. Ils sont maintenant confrontés à une politique visant le bon état écologique des eaux marines pour 2020. Ces évolutions négligent d'ailleurs largement la pêche artisanale (trop complexe à appréhender) qui pourtant constitue l'essentiel des effectifs. Ces marins observent une multiplication des AMP et voient parfois avec inquiétude ces nouveaux venus parler de gestion de la ressource, compétence qui reste celle du Comité national et des Comités régionaux des pêches et des élevages marins. Ils sont également confron-

tés à de nouvelles contraintes dont Natura 2000 (avec ses évaluations d'incidences) ou celles liées aux énergies nouvelles. Comment ne pas comprendre leur méfiance ? Le Parc marin de la Côte bleue a la chance de ne pas dépendre de cette équation. En 1981, un programme régio-

nal de développement de l'aquaculture et de gestion des ressources vivantes de la mer expérimentait une transposition en mer, des objectifs des parcs naturels régionaux. La démarche visait par exemple la mise en place de zones protégées ou de récifs artificiels.

Le cadre juridique était à définir. Il s'est naturellement orienté vers les outils de réglementation de la pêche. Le projet porté par les collectivités a rencontré une écoute favorable de la part des prud'hommes pêcheurs de la Côte bleue, ouverts à des mesures expérimentales et réversibles

### L'AVIS DE



Jean-Michel Culioli

Responsable des suivis scientifiques de la Réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu

### « Constats et objectifs sont partagés »

Dans la Réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu (Corse), vingt années de suivis scientifiques montrent qu'une gestion raisonnée avec la communauté de pêcheurs et une politique d'aires marines protégées permettent de stabiliser l'effort de pêche et d'augmenter les rentabilités par bateau. Il y a vingt ans, conservation et pratique de la pêche professionnelle étaient mises en opposition. Aujourd'hui, constats et objectifs sont partagés. Certes, les AMP ne sont pas la seule solution pour sauver la pêche artisanale, mais elles constituent un formidable outil de production multi spécifique de larves exportées à partir des réserves intégrales. Dans les zones de protection partielles, elles favorisent une gestion durable, normée par la réglementation imposée aux pêcheurs artisans. Leurs rôles d'observatoires pluridisciplinaires de l'environnement mettent à disposition les données scientifiques essentielles à une prise de décision collective. Cependant aujourd'hui, la gestion de la ressource halieutique doit intégrer les modes de prélèvements récréatifs qui ne sont pas, pour l'heure, limités. Elle doit être organisée localement entre tous les acteurs et s'imbriquer dans les orientations européennes et méditerranéennes. Et, bien sûr, dans le concert des grandes conférences et institutions mondiales. ●

de protection. Un travail de co-construction s'est donc installé.

Le cantonnement de Martigues par exemple, résulte d'une proposition de la prud'homie qui a su défendre son idée y compris auprès de la population. Cet engagement des pêcheurs a été décisif. Ainsi, à l'occasion des programmes de récifs artificiels, ces pêcheurs ont demandé l'aménagement d'obstacles pour protéger la bande côtière de la pratique illégale du chalutage.

Le partenariat pêcheurs/gestionnaires porte sur des aspects très divers : participation à la gouvernance du parc marin, programmes d'études, propositions de réglementations sur la base de règlements prud'homaux.

La liste des effets induits serait longue, notons par exemple les prises de position en faveur d'une reconnaissance officielle du parc en tant qu'aire marine protégée ou encore la poursuite en justice des infractions concernant les cantonnements. Quoi qu'il en soit, plusieurs programmes d'études ont permis d'attester de résultats concrets, et d'une perception positive de cette politique par les acteurs de la pêche.

**Pour autant peut-on dire** que professionnels de la pêche et de la nature gèrent ensemble la ressource ? Les choses sont plus subtiles. Cette approche supposerait de dépasser les limites de l'AMP puisque les pêcheries concernent un cortège d'espèces très variées dont la répartition, les cycles biologiques ne se limitent pas à l'aire protégée. Par ailleurs, peu d'espèces sont véritablement connues (dynamique du stock, biologie, niveaux de prélèvements, impacts de la pollution...). Il faut aussi retenir que la gestion des pêches est une mécanique ex-

trêmement complexe dans laquelle le gestionnaire d'AMP a difficilement sa place (compétence européenne, organisations professionnelles, administration dédiée, volets socio-économiques...). Il serait donc plus réaliste d'affirmer que ces acteurs co-agissent en faveur d'une organisation du territoire de pêche. Et que le parc contribue à formaliser cette mission traditionnelle des prud'homies en tenant compte des autres usages du milieu, en particulier récréatifs, lesquels deviennent de plus en plus prégnants.

**Dans ce contexte**, une question se pose au gestionnaire d'espace protégé. A-t-il négligé sa mission de protection du milieu et des habitats ? Il semble bien que non. En travaillant sur les intérêts communs du territoire vus sous l'angle halieutique et environnemental, la protection du milieu a progressé. Les obstacles au chalutage, évoqués plus haut, ont par exemple permis d'éradiquer cette pratique dans les herbiers de posidonies bien avant la directive Habitat. Des objectifs environnementaux ont donc bien été atteints, alors que le Parc marin de la Côte bleue ne disposait d'aucun outil juridique pour les mettre en œuvre.

L'objectif de gestion des ressources se révèle délicat à utiliser dans une AMP. Il est légitimement contesté aux gestionnaires et on en connaît surtout des échecs. Essayons, plutôt, de travailler autour des intérêts communs qui sont souvent sous-estimés et sous-valorisés. ●

**Frédéric Bachet**

Parc marin de la Côte bleue  
bachet.frederic@parcmarincotebleue.fr

1. Amorcée lors du 1<sup>er</sup> colloque national AMP, Boulogne, 2007.



Les méduses, un sujet d'intérêt dans les programmes de sciences participatives.

## Plongée : un réseau d'observateurs

**P**rotéger la mer, c'est savoir : qui fait quoi et où ?

L'Agence des aires marines protégées propose dans ce cadre un portail des démarches participatives impliquant des plongeurs volontaires. Outre cet inventaire, le projet vise à accroître les interactions entre plongeurs, gestionnaires d'AMP et scientifiques, d'autant que l'intérêt des sciences participatives est régulièrement débattu. Les conditions d'observations en plongée constituent une difficulté réelle, impactant souvent le niveau de confiance accordé aux observations reportées : le tout premier des enjeux consiste donc à rendre la donnée utile, utilisable et utilisée ! Le minimum requis pour des données d'espèces est constitué par les dates, lieux, noms de l'espèce et de l'observateur. Au-delà, c'est du « plus » l'effort d'observation, absence, habitat associé, profondeur... mais à condition que les champs soient bien renseignés ! Nombre d'acteurs tentent d'œuvrer dans cette direction via des formations, des travaux statistiques sur les jeux de données, des corrections de protocoles, des croisements d'échelles. C'est ainsi par exemple que, en 2011, la démarche 20 000 yeux sous la Manche-Atlantique a été initiée. Sous la houlette de l'Agence des AMP et avec le Comité Bretagne-Pays de Loire de la Fédération française d'études et de sports sous-marins, des protocoles simples ont été établis avec des scientifiques. Ils visent à observer les syngnathidés, les herbiers de zostères et des méduses. La montée en puissance de ce programme permettra de répondre aux questions de distribution, de tendance et enfin, au besoin de protection. Le récent lancement du projet européen *Protected Area Network Across the Channel Ecosystem*, va permettre de croiser cette démarche avec le programme britannique Seasearch, ce qui permettra de franchir une nouvelle étape en termes de sensibilisation des plongeurs, de partage des données et de politiques de protection de la mer. ●

**Olivier Musard**

Agence des aires marines protégées  
olivier.musard@aires-marines.fr  
En savoir plus : [www.observateurs-plongee.fr](http://www.observateurs-plongee.fr)